



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité et de la justice  
Grand-Rue 27, 1701 Fribourg

---

Direction de la sécurité et de la justice DSJ  
Sicherheits- und Justizdirektion SJD

Grand-Rue 27, 1701 Fribourg

T +41 26 305 14 03, F +41 26 305 14 08  
[www.fr.ch/dsj](http://www.fr.ch/dsj)

—  
Réf: MR/LD/MiM  
T direct: +41 26 305 14 03  
Courriel: [dsj@fr.ch](mailto:dsj@fr.ch)

### Aux organes consultés selon liste annexée

*Fribourg, le 15 septembre 2020*

## **Consultation relative à l'avant-projet de loi modifiant la loi sur le contrôle des habitants**

Madame, Monsieur,

Dans sa séance du 14 septembre 2020, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation de l'avant-projet de loi modifiant la loi sur le contrôle des habitants et du rapport explicatif qui l'accompagne.

Le 20 décembre 2019, le Grand Conseil, sur proposition du Conseil d'Etat, a adopté une motion des député-e-s Katharina Thalman-Bolz et Dominique Butty, ainsi que 15 cosignataires, qui propose de modifier la loi, afin d'y inscrire l'obligation d'annonce, par les régies, bailleurs et logeurs, des arrivées et départs de leurs locataires à la commune concernée.

Parallèlement, les évolutions technologiques et le recours fréquent aux services en ligne de l'Etat, nécessitent une modification légale, pour permettre aux particuliers et organisations privées chargés de l'exécution d'une tâche publique ou qui sont au bénéfice d'un mandat de prestations et/ou subventionnés par l'Etat d'accéder, à certaines conditions, à la plate-forme informatique contenant les données des registres des habitants. S'agissant de cette plate-forme informatique, le projet mis en consultation propose ainsi deux variantes, soit la modification de l'article 17a LCH – variante A – ou la création d'un nouvel article 17b – variante B –, sur lesquelles les participants et participantes à la consultation sont appelés à se prononcer.

Vous trouverez en annexe l'avant-projet de loi et son rapport explicatif. Les documents mis en consultation ainsi que la liste des destinataires sont également disponibles sur le site de la Chancellerie d'Etat à l'adresse [www.fr.ch/consultations](http://www.fr.ch/consultations).

Nous vous serions reconnaissant de prendre formellement position sur cet avant-projet, ainsi que de préciser la variante que vous soutenez, et vous prions d'adresser votre réponse **jusqu'au 15 décembre 2020** sous forme électronique à l'adresse [dsj@fr.ch](mailto:dsj@fr.ch).

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette consultation, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Maurice Ropraz  
Conseiller d'Etat



Annexes mentionnées